Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB079-DE

Châteaulin
VILLE VERTE ET VIVANTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
06/2025

VILLE de CHATEAULIN

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué le neuf décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle des fêtes, sous la présidence de Madame Gaëlle NICOLAS, le Maire.

Etaient présents : Mme Gaëlle NICOLAS, Mme Sylvie CHASSEREZ, Mme Sylviane TOUFFAIT, M. Didier CHOPLIN , Mme Marie-Pierre LE GOFF, Mme Marie-Hélène GOUEREC, M. Steeve MAZEAU, Mme Margareth CUSSON-DUARTE, M. Hugues COËNT, Mme Nathalie CAROFF, M. Daniel LE FUR, Mme Dao PHAN, M. Sébastien GENTRIC, Mme Cécile HETET, Mme Odile BOZEC, M. Nicolas LOTHORE, Mme Jacqueline CHAUSSEPIED, M. Raymond FEILLANT, Mme Marie PERENNES, Mme Céline LEHUEDE, M. Frédéric BALLERIN, M. Alexis CHARRIER, Mme Julie L'HELGOUALCH

Ont donné procuration :
M. Jean-Christophe LE DOARE à Mme Sylvie CHASSEREZ
Mme Nathalie GOURMELON à Mme Cécile HETET

Absent-e-s excusé-e-s : -
Mme Sylvie JONET

Absent-e-s non excusé-e-s :
Mme Clarisse RÉALÉ
M. Frédéric CANEVET-JEZEQUEL

Secrétaires de séance :
Mme Marie-Pierre LE GOFF et Frédéric BALLERIN

Assistaient également à la réunion : Mme Nadine LE GRAËT, Directeur Général des Services ; Mme Marion LE CLOAREC, Secrétariat général ; Benjamin LEGROS, Directeur service des finances ; Madame Isabelle SALGUES, Directrice des Ressources humaines, (jusqu'à la délibération n°78B) ; Mme Valérie LAUTIER, Directrice des affaires scolaires (jusqu'à la délibération n°90)

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900260-20251215-251215DELIB079-DE

N° 79 OBJET : Avis du conseil municipal : ouverture des commerces le dimanche en 2026

Rapporteur : Didier CHOPLIN

La loi n°2015-990 du 06 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dite loi MACRON définit le cadre réglementaire en matière d'ouverture des commerces le dimanche.

Le code du travail permet au Maire de déroger au principe du repos dominical des salariés dans la limite de 12 dimanches par an pour chaque catégorie de commerce de détail. Il s'agit d'une dérogation collective dont doit bénéficier la branche commerciale toute entière. L'avis du conseil municipal est requis au même titre que les organisations syndicales et patronales en amont de la prise de l'arrêté municipal de dérogation par le Maire.

Pour 2026, les concessionnaires automobiles RENAULT, CITROEN et PEUGEOT de Châteaulin et l'organisation professionnelle MOBILIANS sollicitent une autorisation d'ouverture exceptionnelle dans le cadre des « portes ouvertes » pour les dimanches suivants : 18 janvier 2026, 15 mars 2026, 14 juin 2026,13 septembre 2026 et 11 octobre 2026.

L'établissement MALICE sollicite une dérogation dominicale pour les dimanches 6, 13 et 20 décembre 2026.

L'établissement Intermarché est ouvert tous les dimanches matin de l'année.

L'établissement E. LECLERC ne sollicite pas de dérogation dominicale.

A ce jour, l'établissement LIDL n'a pas donné suite à notre courrier en date du 16 septembre 2025.

Ouï l'exposé de Didier CHOPLIN, et après en avoir délibéré, conseil municipal, avec 24 voix pour et 1 voix contre, émet un avis favorable aux demandes d'ouverture des commerces le dimanche en 2026 telles que notifiées ci-dessus sous réserve que cette dérogation s'applique dans le respect de la réglementation du code du travail et prévoit de façon cumulative : des compensations salariales telles que prévues par la loi et un repos compensateur sur la base d'un réel volontariat du personnel.

MAIRIE DE CHATEAULIN
Finistère

POUR COPIE CONFORME

FAIT A CHATEAULIN LE 15 DECEMBRE 2025

Le Maire	La secrétaire de séance	Le secrétaire de séance
Gaëlle NICOLAS	Marie-Pierre LE GOFF	Frédéric BALLERIN